



Conseil économique et social

Provisoire
26 août 2010
Français
Original : anglais

Session de fond de 2010

Compte rendu analytique provisoire de la 11^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 28 juin 2010, à 9 h 15

Président : M. Ali (Malaisie)

Sommaire

Ouverture de la session

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Déclaration du Président

Allocution du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies

Discours liminaires sur le thème : « Mise en œuvre des objectifs arrêtés et des engagements pris sur le plan international en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation de la femme »

Examen ministériel annuel : Mise en œuvre des objectifs arrêtés et des engagements pris sur le plan international en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation de la femme

Orientations générales ressortant des réunions préparatoires de l'examen ministériel annuel

Exposé national facultatif : Brésil

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

10-42557X (F)



Merci de recycler

La séance est ouverte à 9 h 20.

Ouverture de la session

1. **Le Président** déclare ouverte la session de fond de 2010.
2. Un film du Fonds des Nations Unies pour la population est projeté.

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (E/2010/100, E/2010/L.5, E/2010/L.6, E/2010/97 et E/2010/CRP.1)

3. *L'ordre du jour, tel qu'il figure dans le document paru sous la cote E/2010/100, est adopté.*
4. **Le Président** appelle l'attention sur le projet de programme de travail pour la session de fond de 2010 (A/2010/L.5). L'ordre des exposés nationaux facultatifs et de l'heure d'un discours liminaire a été changé.
5. *Le projet de programme de travail, tel qu'il a été révisé oralement, est adopté.*

Demandes d'organisations non gouvernementales souhaitant être entendues par le Conseil économique et social

6. **Le Président** appelle l'attention sur les demandes d'organisations non gouvernementales souhaitant être entendues par le Conseil économique et social telles qu'elles figurent dans le document paru sous la cote E/2010/97. A la reprise de sa session de 2010, le Comité des organisations non gouvernementales a décidé de recommander que les organisations mentionnées dans le document E/2010/97 soient entendues durant le débat de haut niveau de la session de fond du Conseil pour 2010 au titre de l'ordre du jour correspondant. S'il n'y a pas d'objection, le Président croit comprendre que le Conseil souhaite adopter la recommandation du Comité telle qu'elle figure dans le document E/2010/97.

7. *Il en est ainsi décidé.*

Déclaration du Président

8. **Le Président** dit que le débat de haut niveau donne l'occasion de se pencher sur certains des problèmes les plus pressants du développement, rendus plus difficiles par la lenteur de la reprise économique, ce qui est particulièrement vrai pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

9. Comme éléments les plus importants et les plus en vue du calendrier du Conseil, de la session de fond et en particulier du débat de haut niveau, ces questions entrent pour beaucoup dans la revitalisation du Conseil et le maintien de la pertinence des Nations Unies dans le domaine du développement et des affaires culturelles et sociales. En une ère axée sur les résultats, l'Organisation des Nations Unies et le Conseil ne doivent pas se borner à apporter dans le débat de gouvernance globale la légitimité que leur donne leur représentativité, mais aussi leur pouvoir d'entraînement et celui qu'ils ont d'engager une action internationale pour répondre à des défis collectifs.

10. Le débat de haut niveau doit donc, non seulement être une tribune pour l'échange d'opinions et de données d'expérience, mais aussi produire des résultats tangibles, en termes d'orientation des actions à engager ou de recherche de cohérence, et il faut que ces résultats soient compris du public en général pour pouvoir être jugés au tribunal de l'opinion publique.

11. Le Président a, pour cette raison, engagé toutes les délégations à formuler et arrêter une Déclaration ministérielle qui ne soit pas seulement brève et orientée vers l'action, mais qui soit également compréhensible de tous comme expression collective de la communauté internationale. Les déclarations longues et ambiguës doivent être une chose du passé et il faut que les délégations fassent preuve de souplesse pour que des progrès soient possibles à cet égard.

12. Il faut que le Conseil change. Il faut qu'il adopte un ordre du jour proactif et constructif et il faut que ses décisions soient marquées de la volonté d'agir; il faut qu'il adopte des accords et des résolutions plus brefs et plus précis axés sur la production de résultats et non de paroles; il faut qu'il améliore le climat dans lequel ont lieu ses délibérations, dans un souci de plus grande transparence et de dialogue franc et honnête qui permette de comprendre clairement les préoccupations des uns et des autres; il faut qu'il laisse derrière lui des arguments d'un autre temps et il faut qu'il rende justice au rôle qui est le sien dans les aspects opérationnels de l'œuvre des Nations Unies.

13. Ce message a déjà suscité un nouvel esprit de coopération avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation internationale du commerce (OMC) et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), ce qui ne peut qu'être

bénéfique aux plus pauvres et aux plus marginalisés du monde.

14. Le thème de l'examen ministériel annuel est tout à fait opportun du fait que, trop souvent, les femmes sont les plus pauvres et les plus marginalisés. Il permettra au Conseil de renforcer les articulations entre l'égalité des sexes, les droits humains de la femme et la non-discrimination comme base du progrès vers la réalisation des objectifs du développement, notamment de ceux du Millénaire pour le développement. Tant il est vrai qu'aucun des objectifs ne sera atteint tant que la voix des femmes ne se fera pas davantage entendre à cet égard.

15. Les principaux obstacles à l'égalité des sexes ont été étudiés en vue de l'examen ministériel annuel. Dans son débat spécial sur l'engagement de la philanthropie au service de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme, le Conseil s'est penché aussi sur la question des partenariats et des sources de financement ainsi que sur la coopération à instaurer pour mettre fin à la violence faite aux femmes et pour les rendre économiquement autonomes. La réunion globale préparatoire au débat de haut niveau de 2010 a adressé un message on ne peut plus clair : les femmes rurales sont une force sur laquelle il faut compter pour réduire la pauvreté et la faim et il faut les rendre autonomes pour que les pays puissent atteindre leurs objectifs de développement. Les exposés nationaux facultatifs donneront un aperçu des efforts que font les pays pour assurer l'égalité des sexes et rendre les femmes autonomes.

16. Le deuxième Forum pour la coopération en matière de développement donnera l'occasion de progresser plus vite dans le renforcement du partenariat global pour le développement. La coopération au développement doit faire face à des demandes concurrentes de politiques et de flux d'aide consécutives aux crises économiques et financières. Les niveaux de l'aide ont beau s'être maintenus, les engagements pris aux Nations Unies et aux sommets du Groupe des Huit n'ont pas été honorés. Conçu pour être inclusif et pour recevoir un grand nombre d'apports, le Forum pourrait devenir la principale tribune pour l'instauration d'un dialogue mondial et l'examen des politiques sur l'efficacité et la cohésion de la coopération internationale au développement n'était le fait qu'il est biennal, qu'il n'en ressort qu'un résumé de sa Présidence et qu'il n'est pas institutionnellement lié aux autres mécanismes de

coopération au développement à l'intérieur ou à l'extérieur des Nations Unies. Cette question devra être soumise à l'attention de l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session quand elle examinera sa résolution 61/16 sur le renforcement du Conseil.

Allocution du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies

17. Le Secrétaire général dit que le monde se ressent toujours des chocs des multiples crises qu'il a connues. Les crises financière, alimentaire et climatique ont retardé les efforts à faire pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement et créé une menace pour les efforts futurs. Tous les pays vivent dans l'ombre d'une incertitude financière et économique globale qui n'en finit pas. La reprise consécutive à la récession la plus grave de l'histoire récente a été hésitante et inégale. Elle ne compense pas les pertes subies. Des dizaines de millions de personnes ont été réduites à un état de pauvreté extrême

18. Toutefois, malgré ce ralentissement, il y a des raisons d'être optimiste. Le rapport de 2010 sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement montre que certains pays ont progressé dans la réduction de l'extrême pauvreté au cours de la précédente décennie. Le taux global de pauvreté devrait baisser de 15 % d'ici 2015, le ramenant à la moitié des niveaux de 1990. Il y a maintenant plus d'enfants que jamais à avoir accès à l'éducation. Le taux global de scolarisation se situe à 85 %. Beaucoup de pays ont franchi le seuil des 90 %. Il y a eu baisse sensible de la mortalité infantile et des cas de rougeole, de paludisme et de maladies tropicales négligées. Il y a eu aussi augmentation spectaculaire de l'accès au traitement antirétroviral pour le VIH/sida. Des dizaines de millions de vies ont été sauvées grâce à une action collective des gouvernements, de la société civile et des organisations internationales. Ces succès, dont beaucoup ont été obtenus dans les pays les plus pauvres du monde, montrent que les Objectifs du Millénaire pour le Développement peuvent être atteints. Ils montrent que l'effort conduit au succès, que l'absence d'effort conduit à l'échec. La recette est claire : de bonnes politiques, un investissement suffisant et un soutien international fiable.

19. Cela dit, le Secrétaire général souhaite faire une mise en garde. Le progrès global a été inégal. Il est probable que plusieurs objectifs ne seront pas atteints, en particulier dans les pays les moins avancés, les pays

en développement enclavés, les petits États insulaires en développement et les pays en proie à un conflit ou qui en sortent. Le changement climatique demeure une menace pour la durabilité des progrès. La faim et l'insécurité alimentaire harcèlent des millions. Il existe des disparités persistantes entre les riches et les pauvres, entre les populations urbaines et les populations rurales et entre les sexes. La très grande majorité de la population du monde nécessite et mérite d'énormes améliorations dans sa qualité de vie. Elle a besoin d'un monde où le développement économique et social profite à tous, d'un monde dans lequel les grandes puissances économiques soient tenues comptables de leurs nombreux engagements.

20. Tel est le message que le Secrétaire général délivrera au Sommet des Objectifs du Millénaire pour le Développement en septembre. Tel est le message qu'il a délivré aux membres du Groupe des Vingt (G-20) au cours du dernier week-end à Toronto. Il a été encouragé par l'engagement qu'ils ont pris à cette occasion d'accélérer les progrès vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement en dépit des défis auxquels ils sont confrontés. Le prochain Sommet du G-20, qui aura lieu à Séoul en novembre, aura pour la première fois le développement à son ordre du jour. Il faut que les gouvernements s'entendent sur un plan d'action concret assorti d'une feuille de route bien claire qui les incite à s'acquitter de leurs promesses d'ici 2015. Les populations les plus vulnérables du monde en attendent des résultats concrets.

21. Organe central des Nations Unies pour les questions économiques et sociales internationales, le Conseil a un rôle important à jouer. Le Secrétaire général lui voit trois domaines dans lesquels intervenir d'urgence. Tout d'abord, les emplois, parce que le chômage mondial enregistré n'a jamais été aussi élevé : 211 millions de personnes sont sans emploi et 470 millions d'emplois devront être créés au cours des 10 prochaines années. Il est temps de penser à un travail décent pour tous, et pas seulement dans les pays riches, à des investissements de bon sens en emplois verts et à une économie verte. Ensuite, la sécurité alimentaire, parce que, dans le monde, plus d'un milliard de personnes ont faim. La réponse à ce nombre sans précédent doit être d'honorer les engagements pris à L'Aquila, en Italie. Il faut investir dans les petites exploitations agricoles, principale source de l'alimentation du monde et piliers des économies en

développement. Enfin, investir dans le potentiel des femmes, parce que c'est là que les progrès sont le plus nécessaires.

22. La réalisation de l'égalité sociale, politique et économique des femmes fait partie intégrante de celle de tous les Objectifs du Millénaire pour le Développement. Aussi longtemps que les filles et les femmes n'auront pas été délivrées de la pauvreté et de l'injustice, tous les objectifs – paix, sécurité et développement durable – sont menacés. Il est donc on ne peut plus approprié que la session actuelle du Conseil économique et social soit placée sous le signe de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme. Il est impératif, pour des raisons économiques et sociales, de rendre les femmes autonomes. Des 72 millions d'enfants qui ont l'âge de l'école primaire mais qui ne sont toujours pas scolarisés, les deux tiers sont des filles. Les femmes ne détiennent que 18 % des sièges parlementaires dans le monde et, partout, trop de femmes vivent dans la crainte de la violence. La violence faite aux femmes est un crime et elle ne doit être acceptée dans aucune culture. Dans trop de pays, les cadres juridiques et les systèmes de justice sociale ne sont tout simplement pas acceptables.

23. De tous les Objectifs du Millénaire pour le Développement, celui qui a enregistré le moins de succès est la santé maternelle. Chaque année, entre 10 et 15 millions de femmes deviennent invalides par suite de complications de grossesse ou d'accouchement. Chaque année, plus d'un million d'enfants deviennent orphelins de mère. Au vingt-et-unième siècle, il est inacceptable que des mères meurent en donnant la vie. Le Secrétaire général demande instamment au Conseil de susciter un mouvement d'aide en faveur du plan commun d'action sur la santé des femmes et des enfants. Il dépend au plus haut point de lui que les femmes soient mises au cœur de toutes les négociations futures sur le développement. Les résultats de l'examen des 15 années écoulées depuis la Déclaration de Beijing devraient alimenter les négociations du Conseil et marquer de leur empreinte ceux du Sommet de septembre sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

24. Il faut engager les gouvernements à changer de comportement et de politique à l'égard des femmes et des filles. Il faut mettre fin à l'inégalité et à la discrimination et il faut rendre les femmes et les filles conscientes des droits inaliénables qui sont les leurs.

C'est une année mémorable pour les questions d'égalité des sexes que celle au cours de laquelle on commémore le quinzième anniversaire de la Déclaration de Beijing et le dixième anniversaire de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, pour ne citer que quelques faits marquants.

25. Le monde est prêt pour une autre grande avancée. Le Secrétaire général se félicite de la décision prise par l'Assemblée générale à sa soixante-troisième session de fondre en une entité composite les quatre entités des Nations Unies qui traitent des questions d'égalité des sexes. Il suit de près, durant la session actuelle, les négociations intergouvernementales en cours qui en feront une réalité. La création de Femmes de l'ONU fera beaucoup pour renforcer encore la capacité de l'Organisation à travailler avec les États membres à répondre de manière cohérente aux besoins des femmes et des filles. Il faut que tous les pays jouent leur rôle dans l'action collective à mener face aux crises mondiales et qu'ils travaillent à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

26. Il faut inclure les femmes dans la prise des décisions à tous les niveaux. Il faut que se manifeste une plus forte volonté politique de changer des lois et des politiques qui sont discriminatoires à l'égard des femmes. La contribution des femmes, par le travail qu'elles font chez elles et comme travailleuses engagées dans le marché du travail, est essentielle pour améliorer la sécurité alimentaire, mettre en place une résilience communautaire au changement climatique et aux catastrophes naturelles et trouver des solutions durables à la pauvreté. Le Secrétaire général compte sur les membres du Conseil pour maintenir le cap sur l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme dans les négociations de l'examen ministériel annuel et du Forum pour la coopération en matière de développement. Il demande instamment au Conseil de s'interroger sur la manière d'élargir la portée des efforts nationaux vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Chaque objectif peut être atteint. Les outils existent. Seules manquent à leur utilisation la volonté politique et la coopération.

Discours liminaire sur le thème : « Mise en œuvre des objectifs arrêtés et des engagements pris sur le plan international en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation de la femme »

27. **M. Mitchell** (Royaume-Uni), Secrétaire d'État pour le développement international, dit que l'objet de

la réunion : égalité des sexes et rôle des femmes dans le développement, la paix et la sécurité, est une question d'importance pour le Royaume-Uni. Aussi bien, un nouvel effort international s'impose-t-il en faveur des chances, des droits, de la santé et de la condition des femmes et des filles un peu partout dans le monde; on ne saurait trop mettre l'accent sur leur place dans le développement.

28. Un intérêt plus grand pour le bien des filles remplacerait le cycle vicieux d'une éducation réduite, de maigres possibilités d'emploi, de mauvaise santé, de mariage forcé et, chose qui n'arrive que trop fréquemment, de violence et d'exploitation, par un cycle vertueux qui met les femmes au cœur de leur famille et de leur communauté.

29. Les Nations Unies ont un rôle de premier plan à jouer dans l'égalité des sexes. La séance plénière de haut niveau sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement, qui doit avoir lieu en septembre, sera une importante occasion pour mettre l'investissement dans les femmes et les filles au cœur d'un programme d'action visant à atteindre ces objectifs pour 2015.

30. Les femmes jouent aussi un rôle capital dans la prévention et la solution des conflits. Saluant la nomination en février du Représentant spécial pour la violence sexuelle en temps de conflit, M. Mitchell dit que ce que font les Nations Unies pour combattre la violence, en particulier la violence sexuelle en temps de conflit, doit être applaudi et poursuivi par la communauté internationale.

31. L'Organisation des Nations Unies doit montrer le rôle prépondérant qui est le sien en intégrant et en priorisant l'égalité des sexes dans tous ses travaux, qui doivent, par leur cohérence et leur efficacité, viser à rendre les femmes autonomes et à promouvoir et protéger leurs droits et leur sécurité. Il faut mener rapidement à son terme le processus de création d'un organisme unique des Nations Unies pour la conduite de l'ordre du jour des femmes afin qu'il puisse commencer à travailler. Il devra adopter une démarche pratique et de bon sens pour que son action fasse une différence réelle pour des femmes réelles en temps réel dans le monde réel et il faut qu'il ait à sa tête une personne compétente et enthousiaste capable de susciter les contributions financières dont il aura besoin.

32. Les Objectifs du Millénaire pour le Développement ne pourront pas être atteints sans un

renouveau d'attention pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme. Il faudra porter une attention spéciale à la santé génésique et maternelle. Il meurt un nombre disproportionné de nouveau-nés et d'enfants de moins de cinq ans dans des milieux précaires et touchés par un conflit, dans des conditions, qui plus est, qui représentent les trois quarts des naissances non assistées par un personnel médical. En dépit des progrès, il meurt chaque année plus d'un tiers de million de femmes pour cause de complications de grossesse ou d'accouchement. Ces décès ont lieu pour la plupart dans des pays à revenu faible ou intermédiaire et les femmes jeunes sont particulièrement vulnérables. Le nouveau gouvernement de coalition du Royaume-Uni s'attache en priorité à atteindre cet Objectif du Millénaire pour le Développement. Il honorera l'engagement qu'il a pris de dépenser 0,7 % du revenu national brut d'ici 2013. Le Premier Ministre a demandé au Groupe des Huit de s'entendre pour prévoir tout un train de mesures d'aide à la santé maternelle axé sur des soins de bonne qualité et des systèmes de santé plus efficaces.

33. L'impact du système des Nations Unies sur la mortalité maternelle pourrait être accru par une utilisation plus stratégique de ses ressources et de ses compétences et par l'adoption d'innovations comme celle dite « Delivery as One » qui donne, à tous points de vue, de bons résultats sur le terrain grâce à une démarche ciblée et coordonnée qui répond mieux aux besoins des gouvernements. De telles innovations sont essentielles pour que le système des Nations unies fasse davantage pour améliorer la vie des filles et des femmes dans le monde et soutenir des initiatives plus larges de développement.

34. L'effort mondial pour progresser sur le front de la santé des femmes et des enfants est une occasion historique de mettre fin au décès de mères qui accouchent. Il est temps que le secteur privé se joigne aux bailleurs de fonds et aux pays partenaires pour y apporter une contribution aux côtés de la société civile et des philanthropes. Le Royaume-Uni soutiendra cet effort.

35. La santé maternelle comprend l'espacement des grossesses. Plus de 215 millions de femmes n'ont pas accès à des méthodes modernes de planning familial. Les conséquences réelles de cette demande non satisfaite sont, notamment, qu'il y a chaque année 75 millions de grossesses involontaires qui conduisent à

20 millions d'avortements risqués et à près de 70 000 décès maternels. L'éradication de la pauvreté passe par l'amélioration de la santé génésique et maternelle; il faut que les femmes aient une plus grande possibilité de choix et qu'elles puissent avoir davantage accès au planning familial et à des accouchements plus sûrs si l'on veut sortir les communautés de l'extrême pauvreté. Le Royaume-Uni en fera une priorité dans tous ses programmes bilatéraux avec des institutions de l'ONU.

36. **M^{me} Khattab** (Égypte), Ministre d'État pour les affaires de famille et de population, dit que l'Égypte se félicite que l'accent de la session de fond soit mis sur l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme, énorme défi mais condition incontournable du développement durable. L'Égypte soutiendra ses efforts à cet égard.

37. L'examen de l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing a été un événement marquant en ce qu'il a donné aux pays l'occasion de faire le point des progrès accomplis vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Les efforts collectifs du système des Nations Unies et de ses États membres ont rendu les femmes autonomes, des centaines de millions d'entre elles ayant été libérées de la discrimination et de la violence et jouissant de leur droit à l'éducation, à l'emploi et à la participation. Beaucoup d'entre elles occupent des postes de direction et de prise des décisions.

38. L'Organisation des Nations Unies peut être fière de son système des droits humains. La transparence inscrite dans le processus d'établissement des rapports et le dialogue constructif sur les rapports des États parties ont permis d'appeler l'attention, notamment, sur les femmes et les enfants et le système a fait apparaître l'existence d'articulations et d'une interdépendance entre leurs droits. Ces articulations ont été renforcées par l'examen périodique universel. La Conférence internationale du Caire sur population et développement, la Déclaration et le Programme d'action de Beijing et les sessions extraordinaires de l'Assemblée générale portent tous témoignage de la réussite du système.

39. Les États ont été encouragés à faire appliquer des lois qui protègent les droits des femmes et des enfants. De solides organismes nationaux ont été établis pour observer le respect de ces droits et le rôle de la société civile a été reconnu. Sous la direction éclairée de sa

Première Dame, Suzanne Moubarak, l'Égypte a fait de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme un engagement politique et une priorité et elle a adopté, pour son développement, une démarche intégrée fondée sur les droits des citoyens.

40. L'Égypte a fait appel à des ressources additionnelles pour réaliser l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme et elle a parcouru un long chemin. Elle a, au fil des années, établi un certain nombre d'instances chargées de veiller au respect des droits des femmes et des enfants avec pour point d'orgue la création, en 2009, du Ministère de la famille et de la population. L'Égypte a recentré les droits humains et les libertés fondamentales des femmes, y compris le droit au plein développement et à la participation, dans tous ses programmes et politiques d'éradication de la pauvreté. Les femmes jouissent de l'égalité de droits civils et politiques et du droit d'avoir part au développement économique, social et culturel. Le fait de rendre les femmes capables de participer à la gestion et à la vie de l'économie – priorité du Conseil national des femmes – a eu un effet multiplicateur sur la productivité, l'efficacité et la croissance soutenue de l'économie tant il est vrai que la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement passe par l'augmentation de l'autonomisation économique des femmes. La Constitution a été modifiée de manière à attribuer aux femmes 64 sièges au Parlement et on trouve des femmes dans l'Administration, le judiciaire, le monde universitaire et comme gouverneurs de régions.

41. L'Égypte s'emploie à faire valoir les droits des femmes aux niveaux régional et international. Sa Première Dame, Suzanne Moubarak, a contribué à fonder, aidée en cela par les Premières Dames arabes, l'Organisation des femmes arabes et son Mouvement des femmes pour la paix internationale combat la traite des personnes, y compris par l'intermédiaire de l'Initiative globale des Nations Unies contre la traite des êtres humains. Ces efforts ont été reconnus dans une déclaration du Mouvement des pays non alignés de juillet 2009. L'Égypte a également adopté une législation interne antitraite.

42. La société égyptienne a, par l'institution de la famille, rendu les hommes et les garçons plus conscients de leur rôle dans la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme et elle a lancé un mouvement pour en finir avec les tabous et faire valoir les droits des filles. Ayant été un des

premiers États à s'associer à l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles, l'Égypte défend les droits des filles à une éducation active de qualité. La mutilation génitale féminine a été pénalisée et les coupables de mariages d'enfants ont été traduits en justice. Les chefs religieux chrétiens et musulmans ont fait cause commune pour montrer que leur religion enseigne le respect des femmes. Une information exacte et des interprétations éclairées des textes religieux ont été diffusées.

43. L'Égypte appuie la création de la nouvelle entité chargée de dynamiser l'action des Nations Unies en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme. En tant que coPrésidente du Comité mixte de coordination du Mouvement des Non-alignés ainsi que du Groupe des 77 plus la Chine, l'Égypte a travaillé à trouver un terrain d'entente afin que la nouvelle entité puisse commencer à travailler sur une base solide.

44. Il faut que les observations finales et les remarques générales des organismes créés en vertu de traités reçoivent une attention soutenue pour veiller à ce qu'elles deviennent parties intégrantes des efforts des Nations Unies pour rendre les femmes autonomes, affirmer leurs droits et atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement. Il faut que la réforme de ces organismes se poursuive en vue de garantir l'application de pratiques démocratiques au sein des Nations Unies. Il faut une interaction et une coordination plus étroites entre New York et Genève en matière de droits de l'homme et il faut prévoir un rôle plus marquant du Conseil des droits de l'homme dans l'observation des droits des femmes et des enfants. L'objectif global doit être l'application de toutes les résolutions et recommandations adoptées ainsi que du Consensus de Monterrey et des conclusions de la Commission de la condition de la femme. Une plus grande coordination entre institutions des Nations Unies et donateurs bilatéraux et multilatéraux serait également vitale et un environnement porteur aiderait la société civile à jouer un rôle responsable. Il faut aussi que la communauté mondiale s'attaque à la discrimination et à la violence dont font l'objet les femmes en temps de conflits armés et d'occupation étrangère, en particulier les Palestiniennes.

45. **M^{me} Bachelet** (Chili), ex-Présidente du Chili, dit que la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, adoptés il y a 15 ans, sont importants pour les droits des femmes, l'égalité des sexes et

l'autonomisation des femmes dans le monde entier. Il faut que la communauté internationale traduise les principes de Beijing en actions concrètes et qu'elle encourage tous les gouvernements et organisations de la société civile à assurer aux femmes une réelle égalité. Elle souligne qu'il est particulièrement important de ne pas perdre de vue qu'il y a des endroits où les femmes connaissent de multiples formes de discrimination, d'oppression et de violence pour des raisons culturelles et religieuses et de proclamer sa solidarité avec des femmes qui sont asservies ou qui se trouvent dans des situations de semi-esclavage. De telles situations ne sont pas tolérables et doivent être résolument condamnées.

46. L'égalité des sexes est l'expression de droits humains, lesquels sont universels. Les droits de la femme sont des droits humains et aucune raison – philosophique, politique, religieuse ou autre – ne peut justifier la violation de cet idéal. Il faut un effort monumental et soutenu de la part de la communauté internationale pour rompre l'inertie de la justice et mettre fin aux institutions, lois et coutumes qui perpétuent l'inégalité des sexes.

47. La Déclaration de Beijing a fait prendre davantage conscience de la nécessité de changer des structures qui ont asservi les femmes, mais les progrès sont inégaux à cet égard dans le monde. Dans certains pays, les femmes peuvent exercer de hautes fonctions alors que dans d'autres elles n'ont que peu d'occasions de travailler ou de participer à la conduite des affaires publiques et souffrent de graves discriminations. Il faut une égalité des sexes de droit et de fait. Il faut que les femmes disposent d'un plus grand pouvoir décisionnel et leur autonomisation doit être une réalité. Il faut en finir avec des coutumes archaïques, des préjugés sexistes et la condamnation des femmes à exercer des rôles établis pour elles par une société patriarcale.

48. L'élection de M^{me} Bachelet comme première Présidente du Chili depuis le rétablissement de la démocratie en 1990 a été culturellement un événement d'un grand retentissement. Le jour de son inauguration, des milliers de Chiliennes ont revêtu l'écharpe présidentielle pour montrer qu'elles avaient l'impression d'entrer, elles aussi, dans le palais présidentiel. Il y a eu beaucoup de progrès pendant sa présidence dans le domaine de la protection sociale. Pour donner plus de visibilité aux femmes, le Cabinet des ministres et des vices ministres a, pour la première fois, compté un nombre égal d'hommes et de femmes.

La présence de femmes à la direction des affaires a causé un malaise dans certains cercles politiques. Des mesures ont été prises pour faire que les femmes participent davantage à la société civile et à la prise des décisions dans un ensemble de domaines.

49. Tout au long de l'histoire, l'aptitude au commandement et les qualités que cela demande ont toujours été considérées comme l'apanage de l'homme. M^{me} Bachelet a été bien plus critiquée comme Présidente pour la seule raison qu'elle est femme. Beaucoup attendaient d'elle qu'elle se montre compétente pour la fonction qui lui avait été confiée. D'autres ont vu son élection comme le signe que le sexisme était mort. Ce n'était pas le cas et ses erreurs ont été jugées plus sévèrement que celles commises par des hommes. Mais, tous comptes faits, la preuve a été faite que les femmes peuvent diriger aussi bien que les hommes.

50. Pendant la présidence de M^{me} Bachelet, des programmes ont été établis pour assurer aux femmes une formation à la gestion et l'accès au crédit. Une loi a été votée garantissant l'égalité de salaires aux hommes et aux femmes qui font exactement le même travail. La réforme du régime des pensions a permis à des milliers de femmes qui avaient été exclues du marché de l'emploi ou qui exerçaient des emplois qui ne donnaient pas droit à des prestations sociales de recevoir à partir de 65 ans une pension mensuelle garantie. Les initiatives qui sont profitables aux femmes le sont à l'ensemble de la société, y compris aux hommes.

51. Les droits génésiques et la santé maternelle ont été renforcés. La législation relative à la régulation des naissances a été élargie et la contraception d'urgence légalisée. Des mesures ont été adoptées pour rendre l'éducation de la prime enfance plus à la portée des familles qui ont des moyens limités.

52. Il faut que les femmes soient mieux représentées dans la prise des décisions. L'établissement de quotas, des pratiques d'embauche transparentes et des campagnes de sensibilisation contribueraient à renforcer leur rôle dans la vie publique. Les partis politiques devraient s'engager à réaliser la parité des sexes dans leurs équipes dirigeantes et parmi les candidats qu'ils présentent aux élections.

53. À la suite du tremblement de terre qu'a connu le sud du Chili en février dernier, beaucoup de femmes ont montré la voie dans la recherche de solutions aux

problèmes de leurs communautés. Des centaines d'entre elles se sont groupées pour répondre aux besoins de leurs voisins. Tel a été également le cas en Haïti. Le véritable esprit d'initiative est là.

54. S'il reste beaucoup à faire dans le domaine de l'égalité des sexes, M^{me} Bachelet a, fondée sur sa propre expérience, une vision de l'avenir qui n'en est pas moins optimiste. Les femmes peuvent faire entendre leur voix et avoir un impact toujours plus grand sur la voie à suivre pour créer un ordre social plus juste. Il faut que les institutions soient mises à la disposition des collectivités, ce qui est un facteur d'égalité des sexes et d'autonomisation de la femme.

55. La croissance économique est importante, mais le partage du progrès et une culture de la solidarité plus grande le sont tout autant. La façon de voir des femmes et leur sensibilité, fondées qu'elles sont sur le dialogue et la recherche du consensus, serait hautement avantageuse pour la société.

56. M^{me} Stewart (Comité des politiques de développement) dit que les progrès en égalité des sexes et en autonomisation de la femme sont menacés par la crise financière mondiale, par la récession et par des problèmes de sécurité alimentaire. Il reste d'énormes écarts entre les sexes dans les domaines de l'éducation des femmes et des filles, de la formation et de la santé, de l'accès aux ressources et à l'emploi, de la protection contre la violence ainsi que de la prise des décisions et de l'exercice du pouvoir.

57. Malgré les progrès considérables qui ont été faits dans l'accès des filles à l'éducation, l'analphabétisme féminin demeure élevé dans certaines parties du monde. Les efforts déployés pour réduire la mortalité maternelle connaissent des échecs. Et tandis qu'au cours de la dernière décennie beaucoup de pays ont engagé des réformes agraires autorisant les femmes à posséder de la terre ou à en hériter, le poids de la coutume et des hiérarchies les empêche souvent d'exercer leurs droits.

58. Alors que le microcrédit est souvent ciblé sur les femmes, le crédit bancaire à moyenne et grande échelle demeure presque exclusivement un domaine masculin. L'inégalité d'accès à la terre et autres actifs fait des femmes une clientèle de moindre intérêt pour l'attribution de prêts par le secteur formel. Les femmes trouvent plus facilement un emploi, mais ce sont des emplois plutôt mal payés et précaires. Leur salaire est partout inférieur à celui des hommes pour le même

travail. Mondialement, le revenu des femmes va de 16 à 74 % de ce que gagnent les hommes. Bien que, de plus en plus, les femmes travaillent en dehors de chez elles, les travaux du ménage retombent toujours dans leur quasi totalité sur elles. Elles ont aussi besoin qu'on les aide davantage à s'occuper des enfants et des personnes âgées.

59. Là où il y a eu le moins de progrès, c'est dans la lutte contre la violence faite aux femmes. On évalue à 3 milliards de dollars par an ce que rapporte le commerce des femmes aux fins d'exploitation sexuelle. Mais la violence domestique représente la plus grave menace pour les femmes. Le monde compte de 16 à 50 % de femmes qui ont été victimes de violence à une période quelconque de leur vie.

60. L'accès des femmes à la prise des décisions et à l'exercice du pouvoir s'est amélioré. Depuis 1975, leur représentation dans les parlements est passée de 11 à 19 % et, au cours de la dernière décennie, dans 25 pays, des femmes sont devenues Présidentes de la chambre ou du parlement pour la première fois.

61. Les femmes des catégories de population défavorisées sont le plus à plaindre, confrontées qu'elles sont aux préjugés dont est victime leur sexe dans la société en général et à une discrimination particulièrement forte dans leurs propres communautés. Pour remédier à ce problème, une amélioration de la situation des autochtones en général de même que celle des femmes s'impose.

62. En dépit des progrès accomplis depuis Beijing, les femmes ne sont pas pleinement intégrées dans les politiques de développement. La poursuite des progrès est menacée par un enchevêtrement de crises qui touchent les hommes comme les femmes, mais les femmes sont particulièrement vulnérables. Les crises creusent les inégalités parce que les réductions de dépenses sociales alourdissent le fardeau de travail non rémunéré que supportent les femmes et la restructuration du marché du travail signifie que les femmes sont de plus en plus la main-d'œuvre de dernier recours pour des emplois faiblement rémunérés et n'ouvrant pas droit aux prestations sociales. Enfin, les tensions suscitées par les difficultés économiques et l'évolution des rôles qui échoient aux sexes dans la famille conduisent à la violence domestique et autres formes de violence contre les femmes.

63. L'existence de graves lacunes dans les données ventilées par sexe fait qu'il est difficile d'évaluer

l'impact des crises sur les deux sexes. Les données disponibles ne tiennent pas suffisamment compte du travail des femmes. Leur substantielle contribution aux travaux du ménage est passée sous silence ou sous-évaluée dans les statistiques du travail et, parce qu'elles sont largement représentées dans le secteur informel, les femmes ne figurent pas dans les statistiques du travail et elles n'ont pas accès aux filets de sécurité mis en place par l'État. Les mesures prises en réponse aux crises pour stimuler l'économie se sont montrées peu sensibles aux besoins des femmes. Elle devraient être conçues pour protéger une plus large gamme de travailleurs ou de personnes sans emplois en mettant l'accent sur les personnes à faible revenu. Les économies qui étaient dotées de bons systèmes de protection sociale avant la crise se sont montrées scourables pendant la crise. L'effet des systèmes mis en place après l'éclatement d'une crise est souvent trop faible et vient trop tard.

64. Les crises actuelles sont une occasion donnée aux gouvernements et à la communauté internationale d'intégrer dans leurs politiques des objectifs liés aux besoins des deux sexes. Il faudrait veiller davantage à faire en sorte que les femmes aient directement accès à la terre et aux actifs. Les autorités monétaires devraient garantir la viabilité des programmes de microfinancement parrainés par des institutions financières. Malheureusement, une nouvelle série de compressions budgétaires dans les pays développés menacerait la reprise de l'économie mondiale et conduirait à des compressions budgétaires dans les pays en développement, suivies par des réductions de l'aide qui pourraient compromettre gravement le progrès des femmes.

Orientations générales ressortant des réunions préparatoires de l'examen ministériel annuel

65. **M^{me} Diop** (Sénégal) Ministre d'État, de la Famille, des Organisations de Femmes et de la Prime Enfance, présentant les conclusions de la réunion préparatoire de la région Afrique sur les femmes et la santé, tenue à Dakar les 12 et 13 janvier 2010, dit que les participants de la réunion comprenaient plusieurs ministres de pays africains chargés de la famille et de la santé ainsi que des représentants des gouvernements, d'organisations non-gouvernementales et des Nations Unies. On y a mis l'accent sur l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme et les débats ont porté

sur la réduction de la mortalité maternelle et infantile et sur la multiplication des efforts contre le VIH/sida.

66. La réalisation des objectifs 4, 5 et 6 du Millénaire pour le développement exige de maintenir ou d'élever le niveau des dépenses sociales pour les plus vulnérables, d'améliorer les conditions sanitaires et de mettre en place des politiques globales de développement pour aider les femmes à rompre le cercle vicieux dans lequel les enferme leur manque d'autonomie.

67. La réunion de ces conditions devrait permettre d'améliorer les soins de santé, de promouvoir les droits juridiques des femmes et de les rendre plus autonomes dans la lutte à mener contre le VIH/sida, d'accélérer l'égalité des sexes, en particulier des plus vulnérables, de favoriser l'indépendance des femmes et de leur faciliter l'accès aux services de santé, à l'emploi et aux actifs, d'améliorer les infrastructures et les réseaux de télécommunications pour combattre la pauvreté, d'accroître la participation des femmes à la prise des décisions afin de réduire l'analphabétisme et de leur donner accès à un travail décent, d'engager une collaboration avec le secteur privé, la société civile et les collectivités locales, de tirer des budgets nationaux suffisamment de ressources pour financer les soins de santé et d'améliorer la coordination régionale des soins de santé.

68. Pour améliorer la santé maternelle et combattre le VIH/sida, un certain nombre de mesures ont été envisagées – améliorer les soins prénatals, d'accouchement et postnatals et les soins d'obstétrique d'urgence, renforcer le rôle et la condition des sages – femmes ainsi que leurs contacts et leur communication avec les collectivités locales, mettre en place des services complets de santé sexuelle et génésique et de planning familial ainsi que des programmes pour prévenir la transmission du VIH/sida de la mère à l'enfant, assurer la pratique d'avortements dans des conditions sanitaires et répondre à la violence sexuelle, mettre fin à la violence physique et sexuelle et à la mutilation génitale, assurer l'éducation sexuelle des jeunes, combler l'écart entre les sexes pour les services de VIH/sida, en finir avec l'inégalité dont souffrent les femmes dans tous les domaines, en particulier sur le marché de l'emploi, établir des cadres juridiques efficaces conformes à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, intégrer la question des sexes dans les politiques et budgets de santé, réduire l'inégalité entre

les sexes causée par l'existence d'obstacles financiers, y compris au moyen de filets de sécurité sociale, par une augmentation des possibilités de formation et d'accès aux prêts et au microcrédit, assurer l'égalité entre les sexes dans la prise des décisions à tous les niveaux, y prévoir la participation de la société civile, du secteur privé, des organismes religieux et des praticiens de la médecine traditionnelle, assurer une large diffusion de l'information sur la santé des femmes en utilisant les technologies de l'information et de la communication, multiplier les efforts pour obtenir des concours financiers appropriés, en particulier en honorant l'engagement pris dans la Déclaration d'Abuja de 2001 d'investir 15 % du budget national dans la santé et renforcer les compétences des professionnels de la santé pour dispenser aux femmes des soins de santé de qualité.

69. **M^{me} Chenoweth** (Observatrice du Liberia), Ministre de l'agriculture, dit que la réunion globale de préparation à l'examen ministériel annuel de 2010 sur le thème « qui alimente le monde en 2010 et au-delà? Les femmes rurales comme agents du changement et championnes de la sécurité alimentaire mondiale » a porté sur le rôle des femmes rurales dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement, en particulier de l'Objectif 1. On a eu tendance, ces dernières années, à voir dans les femmes une catégorie vulnérable plutôt que des agents indispensables du développement; mais cette façon de voir est en train de changer. Lors de la Réunion préparatoire globale, le dialogue a montré que les États membres, les institutions des Nations Unies et d'autres souhaitent définir les actions concrètes à mener pour soutenir la contribution des femmes rurales à la réduction de la pauvreté, à l'amélioration de la sécurité alimentaire et à la promotion du développement économique et social. Le Conseil a également fait ressortir la nécessité de mener une action prioritaire et d'établir des partenariats en faveur des droits des femmes rurales. À cet égard, M^{me} Chenoweth approuve le libellé du projet de déclaration ministérielle du débat de haut niveau du Conseil 2010 (E/2010/L.8) qui reconnaît qu'il est important de maintenir le cap sur l'autonomisation des femmes rurales.

70. La table-ronde de décideurs et de praticiens a fait un certain nombre de recommandations pratiques. Tout d'abord, il faut davantage d'investissements prioritaires en agriculture et en faveur des femmes rurales, avec des plans d'investissement d'inspiration

nationale appuyés sur des cadres juridiques et directeurs appropriés pour réaliser le potentiel productif des femmes. Ensuite, il est important de considérer les femmes comme parties prenantes, et non comme bénéficiaires, dans toutes les politiques nationales de développement et de sécurité alimentaire et de reconnaître leur rôle de producteurs et d'entrepreneurs agricoles et de gestionnaires des ressources naturelles. Il faut rendre visible la part des femmes dans le secteur agricole par une amélioration de la collecte de données locales et nationales et il faut qu'une plus grande part des ressources de programmation aille aux exploitantes agricoles. Un meilleur cadre juridique assurerait aux femmes l'égalité d'accès aux ressources productives, à savoir à la terre, au crédit, aux technologies, à la formation, aux marchés et à l'information. Il faut aussi poursuivre l'idée d'un agenda de recherche agricole axé sur les besoins des femmes rurales en technologies et matériel agricoles ainsi qu'en moyens de communication modernes.

71. La table-ronde de la Réunion préparatoire globale a également recommandé d'en finir avec la démarche d'« une seule taille pour tous » et de mettre en œuvre des politiques et des programmes holistiques qui soient adaptés au rôle productif et génésique des femmes, y compris au moyen de filets de sécurité sociale, de programmes de nutrition et de santé et d'action contre la violence sexiste, et qui tiennent compte de la diversité d'occupation, de l'identité ethnique et du savoir traditionnel des femmes rurales. Elle a mis l'accent sur la nécessité de rendre compte de l'application des engagements pris en faveur de l'agriculture et du développement rural et d'en évaluer l'impact sur l'autonomisation économique des femmes rurales. Il faut que des mesures concrètes soient prises pour faciliter la participation des femmes et de leurs organisations à la prise des décisions dans les assemblées locales, nationales, régionales et mondiales sur la sécurité alimentaire, l'agriculture, le développement rural, l'environnement et le changement climatique; il faut aussi soutenir les organisations de femmes et la présence de femmes à la tête d'organisations d'exploitants agricoles comme moyen important de rendre les femmes rurales autonomes. Enfin, l'autonomisation est un outil important en ce qu'elle permet aux hommes comme aux femmes de vaincre la pauvreté. Les hommes peuvent être de puissants avocats des droits des

femmes et de l'égalité des sexes et c'est pourquoi ils doivent faire partie du dialogue.

72. Il faudrait maintenant transmettre les orientations générales issues de la Réunion préparatoire globale à la toute prochaine séance plénière de haut niveau sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement, dont les résultats devraient traduire la volonté commune des dirigeants du monde de garder les projecteurs braqués sur l'autonomisation des femmes rurales et des petites exploitantes agricoles. Les délégations devraient également poursuivre le débat dans d'autres enceintes, y compris lors de la cinquante-sixième session de la Commission de la condition de la femme en 2012, qui portera aussi sur l'autonomisation des femmes rurales.

73. **M^{me} Davis**, actrice lauréate de l'Académie du film, parlant au nom des organisateurs de la manifestation spéciale du Conseil sur la mise de la philanthropie au service de l'autonomisation des femmes et de l'égalité des sexes, tenue le 22 février, dit que plus de 500 représentants du secteur privé, des institutions philanthropiques, des organisations non gouvernementales (ONG) et du monde universitaire ont participé à des discussions avec les États membres et les experts des Nations Unies sur les thèmes prioritaires que sont la nécessité d'en finir avec la violence faite aux femmes et aux filles et l'autonomisation économique des femmes. A cette occasion, le Secrétaire général a indiqué que la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement passe par l'autonomisation de la femme.

74. Tous les participants sont tombés d'accord pour dire qu'ils doivent travailler ensemble sur ces deux questions prioritaires. Il faut, pour cela, de solides équipes dirigeantes dans le secteur public comme dans le secteur privé; les présidents directeurs généraux devraient, par exemple, promouvoir une culture de respect des femmes et des filles et encourager leur potentiel directeur, les gouvernements et les institutions internationales mettant en place des textes de lois pour prévenir et punir la violence qui leur est faite.

75. Il faudrait disposer de ressources humaines et financières additionnelles en faveur des bonnes pratiques qui ont fait leurs preuves, qu'il faudrait également appuyer sur des documents et partager avec d'autres dans diverses enceintes. Les centres multifonctionnels d'Hasbro pour les femmes et les

filles d'Afghanistan et du Soudan, qui sont dirigés en association avec des ONG, sont un exemple de bonne pratique à implanter dans d'autres pays. Il est d'importance capitale aussi d'investir dans l'avenir des filles et de les mettre en mesure d'être agents du changement pour mettre fin à la violence faite aux femmes et aux filles et pour les rendre économiquement autonomes. Il est important de prendre des engagements à long terme en faveur des femmes et des filles sous forme de financements étalés sur plusieurs années afin de prolonger la vie de programmes qui ont réussi et d'avoir la possibilité de les étendre à d'autres communautés, pays et régions. On considère comme hautement significative l'intervention des hommes et des garçons dans les campagnes qui visent à mettre fin à la violence faite aux femmes et à modifier les comportements concernant le rôle des femmes dans le ménage et dans l'économie en général, par des initiatives comme la campagne dite du Ruban Blanc et le Réseau de leaders hommes du Secrétaire général.

76. À propos de l'autonomisation économique, les participants ont dit qu'il est important de renforcer l'accès des femmes à la possession de biens et d'actifs économiques, notamment aux facteurs de production agricole, à des financements et aux marchés, ainsi que de renforcer les lois qui protègent leurs biens et leurs droits fonciers. De telles possibilités, qui devraient recevoir l'aval des administrations locales, ne seront visibles que si les femmes reçoivent aussi une éducation et une formation appropriées. En outre, comme les femmes en viennent de plus en plus à faire partie de la population active, cette évolution n'aurait de chances d'être viable qu'à condition de faire davantage pour leur assurer des conditions de travail décentes.

77. En sa qualité de fondatrice de l'Institut Geena Davis sur la représentation des sexes dans les médias, M^{me} Davis a fait remarquer que l'amélioration de la représentation des sexes dans les médias, surtout dans les émissions pour enfants, pourrait avoir un impact puissant en ce que cela influencerait et changerait les comportements à l'égard des femmes et des filles; ces médias font souvent apparaître de criantes inégalités entre les sexes et ils projettent une image réductrice du sexe féminin, et c'est ainsi que le monde voit les femmes et les filles.

La séance, suspendue à 11 h 20, reprend à 11 h 30.

Examen ministériel annuel : mise en œuvre des objectifs arrêtés et des engagements pris sur le plan international en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation de la femme

Exposés nationaux facultatifs (E/2010/65)

78. **Le Président** dit que l'expérience a montré que si on rattache le débat sur les orientations générales à l'expérience des pays on obtient un débat plus soucieux de pragmatisme. Les exposés nationaux facultatifs effectués durant l'examen ministériel annuel donnent aux États membres l'occasion de prendre part à une évaluation des progrès accomplis par un pays donné vers la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment des OMD, et de voir comment il serait possible de remédier aux lacunes relevées. L'examen ministériel annuel témoigne du partenariat qui s'établit entre les pays développés et les pays en développement, en particulier concernant la réalisation des OMD. La réalisation de ces objectifs passe par ce partenariat.

79. Il invite M. Rosenthal, Représentant permanent du Guatemala auprès des Nations Unies, à présider la présentation de l'exposé national facultatif du Brésil. Le Représentant du Mexique et le Représentant des États-Unis d'Amérique en seront les examinateurs.

Brésil (E/2010/65)

80. **M^{me} Freire** (Brésil), Ministre, Département de la politique de la femme, accompagnant son exposé d'une projection informatisée de diapositives, dit que la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme est essentielle au développement du Brésil, qui repose, non seulement sur la croissance économique et la viabilité de l'environnement, mais aussi sur la justice et le refus de l'exclusion sociale, surtout pour les couches les plus défavorisées de la société. Le Département des politiques de la femme, créé en 2003 par celui qui était alors le nouveau président récemment élu, Lula da Silva, a organisé en 2004 la première stratégie nationale sur la politique de la femme dans le cadre de la nouvelle stratégie du Gouvernement qui était de définir la politique à mener après consultation de la société. La Conférence a réuni, aux niveaux municipal, provincial et national, quelque 120 000 femmes qui ont travaillé avec le Gouvernement à établir les principes et orientations du Plan national des politiques de la femme, qui visait

pour l'essentiel à élaborer des politiques conçues pour les femmes et à intégrer la question féminine dans toutes les autres politiques gouvernementales. Le Plan, mis en œuvre entre 2005 et 2007, comportait un certain nombre d'objectifs stratégiques, notamment l'indépendance économique et l'égalité des femmes dans le domaine du travail et de la citoyenneté, une éducation ouverte à tous et non-discriminatoire, la lutte contre la violence faite aux femmes ainsi que la supervision et le suivi de l'application du Plan.

81. Une autre conférence nationale sur la politique de la femme a eu lieu en 2007 avec une participation encore plus grande de femmes à tous les niveaux afin d'évaluer les résultats du premier Plan et d'étudier la question de la participation des femmes qui occupent des postes de responsabilité. Un deuxième plan d'une portée élargie étendue à d'autres domaines comme les politiques de développement, la distribution des revenus et les transferts de fonds, la sécurité des femmes dans les villes, leur accès au crédit et la nécessité de combattre le racisme a été établi et sa mise en œuvre couvre la période 2008-2011. Le Président du Brésil a récemment prouvé qu'il maintient son engagement en faveur de l'autonomisation des femmes en transformant le Département des politiques de la femme en un Ministère rattaché au Cabinet du Président de la République.

82. La politique nationale de lutte contre la violence faite aux femmes est une des composantes majeures du Plan national des politiques de la femme. En 2005, dans le cadre de cette politique, une ligne de téléassistance accessible aux femmes 24 heures sur 24, « Ligue 180 », a été inaugurée pour répondre aux besoins des femmes prises dans des situations de violence ainsi que pour recueillir des données sur la violence faite aux femmes dans la famille. En 2006, a été adoptée la loi sur la violence domestique et familiale à l'égard des femmes (loi Maria da Penha), nouvelle loi de synthèse qui vise à prévenir et à réprimer la violence faite aux femmes. Depuis l'adoption de cette loi, la ligne de téléassistance « Ligue 180 » a été fortement sollicitée, ce qui montre que les femmes prises dans des situations de violence en viennent de plus en plus à demander de l'aide et de l'information quant elles se savent protégées par la législation du pays.

83. Enfin, en 2007, le Gouvernement fédéral a lancé le Pacte national contre la violence faite aux femmes, qui représente une approche intégrée du problème et

qui est le fruit d'une collaboration avec les administrations des États et des municipalités du Brésil. En raison de la structure fédérative du Brésil, le Gouvernement fédéral a dû travailler pour arriver à convaincre chaque municipalité et chaque État d'accepter le Pacte; à ce jour, 22 États y ont apposé leur signature. Un Conseil national a été établi pour suivre l'application du Pacte et en assurer la gestion et chaque État est tenu d'établir un conseil technique s'il veut avoir droit à des ressources pour l'appliquer. Le Pacte vise non seulement à prévenir la violence conjugale et intrafamiliale mais aussi à protéger les droits sexuels et génésiques des femmes et à combattre la féminisation du VIH/sida, à combattre l'exploitation des filles et des adolescents et la traite des femmes et à défendre les droits humains des détenues.

84. Bien que le Brésil ait beaucoup progressé dans le domaine des droits de la femme, son étendue et l'inégale distribution des richesses entre ses régions rend difficile la mise en œuvre des politiques décidées au niveau national. De plus, sa structure fédérative, formé qu'il est de 26 États et d'un District Fédéral aux fonctions et attributions différentes, signifie que le Gouvernement fédéral doit négocier avec chaque État pour faire appliquer les politiques nationales dans l'ensemble du pays.

85. Le Brésil est confronté à trois défis majeurs. Le premier tient au fait qu'en raison des grandes inégalités qui existent entre les femmes – et en particulier des désavantages que l'héritage de l'esclavage fait souffrir à la population noire – il devient difficile de faire bénéficier des avancées réalisées dans les domaines de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme toutes les femmes du Brésil, quels que soient leur race et la région où elles sont nées et le milieu – urbain ou rural – où elles vivent. Le Gouvernement fédéral cherche à réduire ces inégalités par une politique de redistribution des revenus, par une augmentation des niveaux de revenu minimums, par le programme d'aide aux familles, qui implique des transferts directs de fonds, et par un certain nombre d'autres mesures. Si elles ne sont pas exclusivement ciblées sur les femmes, ces mesures n'en sont pas moins extrêmement bénéfiques aux nombreuses femmes de la société brésilienne qui sont particulièrement désavantagées.

86. Le deuxième défi majeur auquel est confronté le Brésil concerne l'inégalité des sexes dans son marché du travail. Il ne sera pas remédié à cette inégalité tant que les responsabilités génésiques ne seront pas

partagées à égalité entre les hommes et les femmes et tant que la maternité et la fourniture de soins seront vues comme des fonctions sociales plutôt que comme des tâches invisibles qui retombent uniquement sur les femmes.

87. Le troisième défi concerne le fait qu'il va falloir songer à la participation politique des femmes afin qu'hommes et femmes obtiennent et exercent le pouvoir politique à égalité et dans l'équité. Bien que la loi électorale du Brésil prescrive à chaque parti de prévoir un minimum de 30 % des sièges électoraux pour des candidats de chaque sexe, cette prescription est restée jusqu'ici lettre morte. Un changement récent dans la loi stipule maintenant qu'il faut que, dans les nominations de leurs candidats, les partis appliquent ces quotas dans les élections présidentielles, fédérales et d'État qui doivent avoir lieu en octobre. Il est encourageant de noter que les candidats à la présidence du Brésil compteront deux femmes lors de ces élections.

88. Enfin, les efforts louables fournis jusqu'ici par les Nations Unies en faveur des droits de la femme pourraient gagner encore en efficacité si la nouvelle instance des Nations Unies pour la parité des sexes voyait le jour et recevait le pouvoir politique et les ressources nécessaires pour continuer à soutenir les femmes dans leur lutte pour l'autonomie et l'égalité.

89. **M. Rosenthal** (Guatemala), animateur de la présentation des exposés nationaux facultatifs, notant que le Brésil est représenté aux Nations Unies par une Représentante permanente et une Représentante permanente adjointe, dit que les politiques du Gouvernement Brésilien sont un modèle pour la coopération Sud-Sud en Amérique latine.

90. **M^{me} Garcia Gaytan** (Observatrice du Mexique), examinatrice, dit que son Gouvernement et celui du Brésil partagent les mêmes objectifs concernant le progrès de la femme. Elle note que, des 27 États que compte le Brésil, 23 seulement ont des conseils préposés aux droits de la femme et 22 seulement des organismes attachés à la question des sexes; elle aimerait savoir si les autres États appliquent néanmoins le Plan national des politiques de la femme.

91. Il serait utile de savoir s'il y a une date limite pour bénéficier du programme d'aide aux familles et, si le programme a été évalué, dans quelle mesure il a réduit la pauvreté chez les femmes. On aimerait en savoir davantage sur les efforts déployés pour accroître

le taux de scolarisation des filles et des femmes à tous les niveaux d'études. M^{me} Garcia Gaytan aimerait aussi davantage d'information concernant l'impact du Pacte national pour la réduction de la mortalité maternelle et sa mise en œuvre au niveau des États.

92. Il serait utile de savoir si la politique nationale relative à la violence faite aux femmes et le Pacte correspondant concernent aussi le problème de la violence sur le lieu de travail et dans les écoles, si des tribunaux spéciaux ont été établis pour connaître des affaires de violence contre les femmes et ce qui est fait pour assurer l'indépendance économique des femmes au sortir des prisons ou des refuges. M^{me} Garcia Gaytan est heureuse de savoir que le Gouvernement travaille à aborder dans son ensemble le problème global de traite des femmes et elle s'intéresse spécialement au projet pilote concernant la mise en place d'un réseau de services à l'intention des victimes et le renforcement des efforts de prévention.

93. Enfin, elle dit la difficulté de faire admettre la parité dans les postes de responsabilité en application du Consensus de Quito, adopté en 2007 lors de la Dixième Conférence régionale sur les femmes d'Amérique latine et des Caraïbes, et elle aimerait savoir comment les partis politiques du Brésil ont réagi aux efforts du Gouvernement à cet égard.

94. **M. Barton** (États-Unis d'Amérique), examinateur, dit que l'exposé de la Représentante du Brésil a été exhaustif, bien organisé et objectif. Son Gouvernement et celui du Brésil ont récemment signé un mémorandum d'accord concernant la poursuite de leur coopération. L'agenda ambitieux du Président Lula pourrait servir de modèle à d'autres pays; la décision de transférer le Département des politiques de la femme dans le Cabinet du Président de la République, par exemple, pourrait être utilement imitée. Toutefois, les nombreuses initiatives du Gouvernement ne peuvent pas être poursuivies simultanément par tous les États. M. Barton aimerait savoir comment leurs avantages sont pesés, lesquelles des nouvelles lois et instances ont le plus fait pour transformer les choses, quels ont été les principaux ingrédients du succès et quels domaines ont moins bien réussi, ce que l'on fait pour faire intervenir les hommes, quelles catégories de population préoccupent le plus et ce que l'on fait pour les toucher.

95. Le rapport du Gouvernement (E/2010/65) donne à penser qu'il vise principalement les femmes rurales,

mais les problèmes des femmes des villes seraient peut-être plus difficiles à aborder. On aimerait aussi en savoir davantage sur les initiatives qui ont pour destinataires les femmes noires et les autochtones, les femmes d'affaires et les politiciennes. M. Barton se dit particulièrement intéresser par le programme d'aide aux familles; ce modèle d'aide directe aux femmes serait à imiter dans d'autres pays, surtout en ce temps de crise économique.

96. **M^{me} Freire** (Brésil), Ministre, Département des politiques de la femme, dit que l'aide aux familles est versée directement aux femmes parce que l'expérience a montré que les femmes sont plus portées que les hommes à faire ce qui est nécessaire pour nourrir leur famille; les femmes sans travail ne passent pas leur temps dans le bar du coin comme font les hommes à boire avec leurs amis également sans travail. Comme au Mexique, qui a un programme analogue, il a beaucoup été question des conditionnalités. Mais l'aide financière à elle seule ne peut pas aider les femmes à sortir d'une pauvreté abjecte; il faut aussi qu'elles soient rendues autonomes. Le fait de donner de l'argent directement aux femmes modifie le mode de consommation des familles pauvres; quand elles peuvent fixer les priorités de leur famille, les femmes arrêtent typiquement leur choix sur la nourriture, les vêtements et les fournitures scolaires. Ces femmes peuvent aussi jouer un nouveau rôle dans leurs communautés étant donné que leur mari est obligé de les consulter avant de prendre des décisions qui touchent la famille. Si une femme qui a un enfant malade ne peut pas obtenir de médicaments du dispensaire local, elle peut les acheter dans une pharmacie; même si elle n'a pas en mains l'argent nécessaire, elle peut négocier parce que l'on sait qu'elle a une source régulière de revenus. Le plus gros avantage du programme d'aide aux familles est que les femmes qui en bénéficient en sont venues à se considérer comme des citoyennes qui ont des droits – à la santé, à l'éducation et à une vie à vivre dans la dignité – et qu'elles ont commencé à exiger de pouvoir jouir de ces droits.

97. Le programme d'aide aux familles est doté d'un système de contrôle continu. Le but est d'aider les femmes à sortir du programme en leur s'assurant une formation professionnelle et en créant des emplois pour elles; « un emploi pour tous » est la clé d'un développement durable.

98. Le Gouvernement s'emploie à convaincre les États qui ne l'ont pas encore fait de mettre sur pied des conseils et des organismes préposés aux droits des femmes, y compris au moyen d'incitations financières. Toutefois, le Plan national des politiques de la femme est déjà mis en œuvre par l'intermédiaire des organismes d'État en place.

99. Au Brésil, les femmes sont plus instruites que les hommes à tous les niveaux et elles représentent 72 % des diplômés d'université. Toutefois, certains domaines d'emploi, comme l'ingénierie, l'informatique et l'économie, sont toujours l'apanage des hommes. Le problème n'est pas d'instruire les femmes, mais de les encourager à s'engager dans les domaines scientifiques et techniques et de veiller à ce que l'instruction ne renforce pas les formes actuelles de préjugés et de discrimination par le sexe afin que garçons et filles puissent vivre dans des conditions d'égalité et de solidarité. Le Programme d'égalité des sexes et de diversité à l'école, assuré dans les 20 universités du pays, a formé quelque 30 000 enseignants à traiter de questions comme l'égalité des sexes, la race et l'orientation sexuelle dans les écoles publiques.

100. Le Gouvernement travaille avec les États, les municipalités et la société civile à réduire le taux de mortalité maternelle, qui demeure trop élevé bien qu'il soit tombé de 140 à 75 pour 100 000 naissances vivantes. Cet effort vise aussi à éliminer la pauvreté, à instruire les femmes pauvres et à leur assurer l'exercice de leurs droits sexuels et génésiques. Le taux d'avortement induit pourrait être réduit grâce à la planification familiale. L'accès à la contraception est universel; les femmes peuvent obtenir de leurs dispensaires des pilules de contrôle des naissances ou les acheter dans une pharmacie à des prix réduits, réductions qui peuvent aller jusqu'à 90 %. Il faut toutefois poursuivre l'effort, notamment dans les États du nord et du nord-est du Brésil, où la pauvreté est la pire.

101. La loi sur la violence conjugale et familiale (loi « Maria da Penha ») porte, comme son nom l'indique, sur la violence conjugale. Dans quelques années elle sera amendée de manière à inclure d'autres formes de violence contre les femmes. Mais, même maintenant, des programmes de formation sont mis en place pour tenter de résoudre la question de la violence sur le lieu de travail.

102. Les efforts qui sont faits pour accroître le nombre de femmes à des postes de responsabilité ont rencontré une forte résistance de la part des partis politiques étant donné qu'une femme élue à une charge publique prend la place d'un homme.

103. Le Brésil est fier d'accueillir la onzième conférence régionale sur les femmes d'Amérique latine et des Caraïbes du 13 au 16 juillet 2010 et il prend une part active à la coopération régionale. Par exemple, le sceau d'approbation dont a été marqué son Programme pour l'équité entre les sexes l'a été sur la base d'un programme semblable mis en œuvre par le Mexique.

104. **M. Chicoty** (observateur de l'Angola) demande si la discrimination raciale est vue comme un problème grave au Brésil et l'action du Gouvernement vise à rendre les femmes noires autonomes.

105. **M. Rutilo** (Argentine) demande ce qui pourrait être fait pour relancer la coopération régionale sur les questions relatives aux femmes.

106. **Mme Skalli** (Maroc), inquiète d'avoir entendu la Représentante du Brésil dire que les partis politiques du Brésil sont hostiles au Plan national des politiques de la femme, demande s'il y a eu aussi des résistances aux initiatives qui visent à combattre la violence faite aux femmes. Il est important que le Gouvernement, dominé qu'il est par les hommes, montre qu'il soutient la progression des femmes. **M^{me} Skalli** aimerait savoir si le Brésil pratique une budgétisation sensible aux attentes des deux sexes.

107. Il lui plairait de savoir si l'argent de l'aide aux familles a parfois été mal utilisé et comment les autorités vérifient que les bénéficiaires sont vraiment dans le besoin.

108. **M^{me} Freire** (Brésil), Ministre, Département des politiques de la femme, dit que, de toutes les catégories de population, ce sont les femmes rurales de son pays qui ont le plus progressé en organisation et en autonomisation au cours des dernières années.

109. Dans le passé, on a vu l'activité agricole des femmes comme une prolongation de leurs travaux domestiques et il n'en a pas été tenu compte. Toutefois, le Programme national de l'agriculture familiale (PRONAF) comprend une ligne de crédit pour les femmes rurales et aide les femmes à s'organiser à tous les niveaux de la chaîne de production, des labours à la vente du produit des récoltes. Dans le cadre du Programme national d'enregistrement des travailleuses

rurales, des unités mobiles sont envoyées dans les zones rurales pour remettre aux femmes des certificats de naissance et autres documents d'état-civil qui leur permettront d'exercer leurs droits de citoyennes.

110. Contrairement au mythe de l'harmonie interraciale au Brésil, les statistiques font apparaître de graves inégalités dans les domaines, notamment, de l'éducation, du revenu, du logement et de l'assainissement. Par exemple, alors que le niveau moyen d'instruction s'est élevé pour toutes les catégories de population, c'est seulement depuis quelques années que l'écart entre les noirs et les blancs a commencé à se réduire. Les Brésiliens noirs ont formé un mouvement et s'efforcent de rendre la société consciente de ces problèmes. Depuis 2003, le Président Lula fait clairement savoir que l'inégalité de race et de sexe est une base structurelle d'exclusion de la société brésilienne et que des stratégies sont à prévoir pour s'attaquer à ces problèmes. Le Gouvernement a établi des quotas et mis en place des politiques dans certains domaines; par exemple, le Plan national des politiques de la femme contient une composante sur la santé des femmes noires.

111. Le Brésil participe avec l'Espagne à la réalisation d'un projet du Marché commun de l'Amérique du Sud (MERCOSUR) sur la traite des personnes. Il va bientôt ouvrir un centre pour les femmes victimes de la traite le long de la frontière qu'il partage avec l'Argentine et l'Uruguay; un accord a également été signé qui vise à ouvrir le même type de centre le long de la frontière avec le Venezuela.

112. Il ne saurait y avoir de véritable égalité des sexes sans le soutien des hommes. L'organisation Homems Unidos pelo fim da Violencia Contra as Mulheres (Hommes unis contre la violence faite aux femmes) a été créée en 2008 et des équipes de football toutes entières se sont jointes à sa campagne. Le Pacte national pour la fin de la violence faite aux femmes prévoit des programmes de redressement et de sensibilisation des auteurs.

113. Il faut rendre publiques et financer les politiques conçues pour les femmes. Le succès du Plan national des politiques de la femme passe par la pratique d'une budgétisation sensible aux besoins des deux sexes; chacun des neuf ministères qui sont chargés de sa mise en œuvre est tenu de dégager des fonds pour le financement des politiques prévues par le Plan et chacun des plans quadriennaux du pays comprend 10

objectifs stratégiques, dont l'un est de combattre les inégalités entre sexes, races et ethnies et de renforcer la démocratie.

La séance est levée à 13 heures.